

M. STRONG: Je suis très heureux de répondre par l'affirmative à cette question.

M. BROOME: Voilà qui me satisfait. Je vous remercie.

Le PRÉSIDENT: Merci, monsieur Broome.

Il est maintenant 11 heures et quart et certains d'entre nous sont ici depuis 9 heures et demie ce matin. Comme le bill à l'étude renferme un assez grand nombre d'articles, il serait à propos, à mon avis, que le Comité suspende maintenant ses travaux jusqu'à 3 heures et demie cet après-midi. Les membres du Comité sont-ils d'accord là-dessus?

Des VOIX: D'accord.

Le Comité suspend ses travaux jusqu'à 3 heures et demie de l'après-midi.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Le PRÉSIDENT: Messieurs, nous sommes en nombre. Nous discutons ce matin du préambule. Avez-vous d'autres questions à poser à ce sujet?

M^{11e} LAMARSH: Je voulais poser une question ce matin à laquelle M. Saks pourrait peut-être répondre. Le tracé proposé traversera-t-il quelque territoire fédéral ou des terres indiennes?

M. SAKS: Le tracé est sujet à des modifications de détail quant aux territoires qu'il traversera, mais pour autant que nous le sachions, il ne traversera pas les terres que vous mentionnez.

M^{11e} LAMARSH: Sauf erreur, on ne devra pas nécessairement s'en tenir au projet de tracé qui figure sur la carte, mais le pipe-line passera-t-il par quelque réserve indienne?

M. SAKS: Nous n'avons pas approfondi la question de savoir à qui appartiennent toutes les terres sur lesquelles passera le pipe-line, mais pour répondre à votre question je ne crois pas que le pipe-line traversera beaucoup de terres semblables.

M. BALDWIN: Je dirai que le pipe-line passe près d'une réserve indienne dans le district du lac Sturgeon, au sud-est de Grande-Prairie, ce qui semble être à proximité de la ligne de démarcation à cet endroit.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser, messieurs?

M. MCFARLANE: J'aurais une question à poser à M. Saks au sujet de ce pipe-line. Nous avons déjà un gazoduc qui alimentera des débouchés en perspective aux États-Unis. A l'heure actuelle, vous n'avez pas de gaz et il n'y en aurait pas non plus au puits même qui est dirigé par une compagnie américaine. La vente du gaz m'intéresse également. J'estime que vous aurez des débouchés à cet endroit, mais dans un avenir très éloigné. Alors, à supposer que vous ne puissiez acheter du gaz à Fort-Nelson et que la compagnie américaine de cet endroit décide d'acheminer son propre gaz, dans quelle situation vous trouveriez-vous? Je m'efforce de poser ma question aussi clairement que possible en tant que profane.

M. LAWRENCE: Je pourrais peut-être vous répondre par une brève observation. L'approbation de l'Office national de l'énergie ne nous sera donnée que lorsque nous serons sûrs d'obtenir des contrats tant pour l'achat que pour la vente. L'Office national de l'énergie ne se contente pas de conjectures comme nous en faisons aujourd'hui. Lorsqu'on se présente devant l'Office national de l'énergie, il faut appuyer sa demande sur des contrats presque définitifs aux deux extrémités de votre pipe-line.

M. ROGERS: Pour aller un peu plus loin, supposons que l'Office national de l'énergie soit d'accord, mais que vous vouliez vendre par la suite, vous faudrait-il vous présenter de nouveau devant l'Office national de l'énergie?

M. LAWRENCE: Vendre quoi, monsieur?